

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
MÉTROPOLE DE LYON
VILLE D'OULLINS
DÉCISION DU MAIRE

N° D18_024

Objet : Rendu-compte des marchés publics du 23 décembre 2017 au 12 février 2018

Le Maire d'Oullins,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2122-22-4° qui dispose que le Maire peut par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'article L. 2122-23-3° du CGCT qui prévoit que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20171023_4 en date du 23 octobre 2017 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DECIDE :

Article 1 :

Pour la période du 23 décembre 2017 au 12 février 2018, l'ensemble desdites décisions, entrant dans le cadre de la délégation, sont présentées dans le tableau annexé.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services, le Trésorier Principal d'Oullins et le Responsable de service sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /
Publication dans le recueil des actes
administratifs n° le / /

Le Maire,
Clotilde POUZERGUE

Fait à Oullins, le 17 février 2018

**Le Maire,
Clotilde POUZERGUE**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le



ID : 069-216901496-20180217-D18_024-CC

RENDU COMPTE DES MARCHES PUBLI CS du 23 décembre 2017 au 12 février 2018

N° du marché Intitulé/ Objet du marché ou de l'avenant	Catégorie du marché	Nom et adresse Entreprise Attributaire	Montant HT en €	Montant TTC en €	Date de notification et durée du marché
Avenant S1724-OUV-A1 Prestations d'ouverture et de fermeture des parcs, squares et du cimetière de la Ville d'Oullins Ajout de prestations non prévues dans l'accord cadre initial : Ouverture et fermeture du passage attenant au cimetière d'Oullins dénommé « allée du père Mayrand » située au 96 rue du Perron.	Services	T2S Gardiennage 145 Rue Joe Dassin, Parc 2000 34080 Montpellier	/	/	02/02/2018
F1730-HORO Reprise, pose et dépose d'horodateurs existants et fourniture d'horodateurs et d'une solution unique de gestion technique centralisée des e-tickets et des FPS pour la ville d'Oullins Offre de base + variante	Fournitures	PARKEON 100 avenue de Suffren 75015 Paris	Mini : 30 horodateurs Maxi : 60 horodateurs	/	05/02/2018 4 ans fermes
I1801-CIM Maîtrise d'œuvre concernant les travaux de voirie de l'allée principale du cimetière avec traitement paysagé	Prestation intellectuelle	INFRAPOLIS 6 rue Pierre Joseph Martin 69600 Oullins	9 425,00	11 310,00	07/02/2018 24 mois
T1721-JDF Travaux de mise aux normes d'accessibilité PMR de l'école Jean de la Fontaine Lot 1 : maçonnerie - VRD Lot 2 : charpente métallique, étanchéité, bardage, serrurerie et menuiserie métallique Lot 3 : appareil élévateur Lot 4 : revêtement de sols Lot 5 : électricité Lot 6 : plomberie sanitaires Lot 7 : signalétique	Travaux	Marché déclaré sans suite	/	/	/